

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-346-1925 promulguant le décret du 26 août 1925 relatif aux pouvoirs disciplinaires du Ministre des colonies.

n° 15-346-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 septembre 1925

Numéro JO
n° 346 du 30/09/1925

Date du numéro
30 septembre 1925

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1881

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant, le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 26 août 1925 (inséré au Journal officiel de la République française du 1er septembre 1925, page 8582) relatif aux pouvoirs disciplinaires du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 26 août 1925, relatif aux pouvoirs du Ministre des colonies en matière disciplinaire. Art. 2. Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC